

DEMANDE DE NUMÉRO FISCAL ET DE TAUX PERSONNALISÉ DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Vous percevez ou allez percevoir des revenus salariaux et vous ne disposez pas d'un numéro fiscal en France.

Veillez compléter ce formulaire et joindre une copie de votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte de réfugié, carte de consulat, livret de famille, extrait d'acte de naissance) et, le cas échéant, un justificatif de sécurité sociale (copie de carte Vitale, attestation d'assurance maladie). Indiquez le montant de vos revenus de l'année en cours ou une estimation de vos revenus de l'année suivante. Ces éléments permettront de vous attribuer un numéro fiscal et de calculer le taux de prélèvement à la source personnalisé qui sera appliqué à vos revenus salariaux.

Si vous êtes mariés ou pacsés, le taux de prélèvement à la source appliqué pour les deux conjoints sera, en principe, celui du foyer. Vous pouvez toutefois opter pour l'application d'un taux individualisé pour chaque conjoint qui prend en compte les différences éventuelles de niveau de revenus au sein du couple. Pour cela, cochez la case ci-dessous.

Pour vous aider dans ce choix, vous pouvez effectuer une simulation du calcul de l'impôt sur le revenu sur le site impots.gouv.fr

Ce formulaire ne se substitue pas à la déclaration de revenus annuelle. Vous devez souscrire une déclaration de revenus n°2042 l'année suivant celle de la perception des revenus.

Le taux de prélèvement à la source qui sera calculé sur la base de votre prochaine déclaration de revenus se substituera au taux déterminé à partir du présent formulaire.

Mariés ou pacsés, si vous souhaitez opter pour l'application d'un taux individualisé de prélèvement à la source pour chaque conjoint, cochez

ÉTAT CIVIL (écrivez lisiblement en LETTRES CAPITALES)

	DÉCLARANT 1	Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	DÉCLARANT 2	Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>
Nom d'usage						
Nom de naissance						
Prénoms						
Date de naissance						
Lieu de naissance	DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER			DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER		
Numéro fiscal si l'un des déclarants en a déjà un						
Votre numéro de sécurité sociale français						
Votre téléphone						
Votre mél						

ADRESSE

Adresse	N°	RUE
	CODE POSTAL	COMMUNE

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ Le _____

Si vous souscrivez ce formulaire au titre d'un mandat, indiquez :

vous nom	
vous prénom	
vous téléphone	
vous mél	

A I SITUATION DU FOYER FISCAL

Marié(e)s M Célibataire C
Divorcé(e)/séparé(e) D Veuf(ve) V
Pacsé(e)s O

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)

Vous vivez seul au 1^{er} janvier (ou au 31 décembre en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en cours d'année) et vous avez un enfant :

- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années
au cours desquelles vous viviez seul L

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité" P

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en cours d'année, remplissait ces conditions F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf :

- vous êtes âgé de plus de 74 ans et vous remplissez ces conditions ;
- ou vous êtes âgé de plus de 74 ans et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ;

• ou votre conjoint décédé en cours d'année bénéficiait de la demi-part supplémentaire W

- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs : l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans, remplit ces conditions S

- Vous avez une pension de veuve de guerre G

B I PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1^{er} janvier (ou au 31 décembre en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en cours d'année), vous vivez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez T

C I PERSONNES À CHARGE

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans ou handicapés quel que soit l'âge F

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité G

Année de naissance

Enfants en résidence alternée ou à charge partagée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans ou handicapés quel que soit l'âge H

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité I

Année de naissance

Autres personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité R

Année de naissance

D I RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant J

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) N

INFORMATIONS

Date de début d'activité en France.....

Année des revenus indiqués ci-dessous

TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Traitements, salaires	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Frais réels	1AK	1BK	1CK	1DK

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Pensions, retraites et rentes	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO	1CO	1DO

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance

	moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
Rentes	1AW	1BW	1CW	1DW

REVENUS FONCIERS *Location non meublée. Lignes 4BA et suivantes: report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier: recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15 000 €	4BE
Revenus fonciers imposables	4BA
Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB
Déficit imputable sur le revenu global	4BC
Déficits antérieurs non encore imputés	4BD

CHARGES DÉDUCTIBLES

	1 ^{ER} ENFANT	2 ^E ENFANT
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL	6EM
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants,...)	6GU	
Déductions prévues par les articles 156,II et 156 bis du code général des impôts	6DD	

ÉPARGNE RETRAITE: PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés	6RS	6RT	6RU
Plafond de déduction	6PS	6PT	6PU
Vous êtes nouvellement domicilié en France après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes			6QW COCHEZ <input type="checkbox"/>

Si vous disposez de bénéfices industriels et commerciaux, de bénéfices non commerciaux ou de bénéfices agricoles, utilisez une déclaration n° 2042 CPRO « Revenus des professions non salariées » afin que ces revenus soient pris en compte pour le calcul du taux de prélèvement à la source.

